

## EXERCICE 1

Dans les problématiques suivantes, Identifiez :

- 1 – La réponse à la question
- 2 – La mise en lien de chaque terme du sujet
- 3 - Une limite à cette idée forte

Sujet de référence (session 2014) : Analysez et discutez la place et les enjeux éducatifs des Activités Physiques de Pleine Nature dans l'enseignement de l'EPS du second degré au cours de la Vème république.

### Exemple 1 de problématique (Laure Gergaud)

Notre projet sera de démontrer qu'une place grandissante est accordée aux APPN d'un point de vue institutionnel, depuis 1958, dans la mesure où elles répondent à des enjeux éducatifs qui s'orientent de plus en plus vers le développement durable et surtout la réunite de tous, garçons et filles. Les enjeux spécifiques à l'EPS confèrent à ces activités une place de premier choix actuellement.

Paradoxalement, cette réalité institutionnelle marque la place marginale réservée aux APPN dans les pratiques de terrain, et, malgré une reconnaissance d'enjeux éducatifs indéniables, leur atteinte partielle.

### Exemple 2 de problématique (Fabien Monnier)

Nous défendons l'idée selon laquelle, à l'image d'une compétition permanente, les APN gravissent petit à petit les marches du classement des activités qui fondent l'enseignement de l'EPS du second degré depuis 58. Toutefois, malgré des enjeux éducatifs importants pour la société, l'école et la discipline elle-même, elles ont du mal à s'imposer.

## EXERCICE 2

Dans les paragraphes argumentés suivants, proposez un découpage permettant de cerner différentes étapes dans la rédaction d'une UD.

Dans cette première partie, nous démontrerons que de 1958 à 1978, l'institution accorde une place modérée aux activités de plein air, en vue de répondre à des enjeux hygiénistes puis sportifs, les pratiques de terrain mettent en évidence une toute autre réalité. Ainsi, leur place n'est que marginale, malgré leur utilisation à des buts hygiénistes ou sportifs.

L'institution accorde ainsi une place modérée aux activités de plein air dans les programmes de la discipline. Les IO de 1959 mettent ainsi en évidence ces activités mais principalement au sein de la demi-journée de plein air. Elles stipulent en effet que "c'est au cours du plein air que seront proposés, chaque fois que ce sera possible la natation, les sports nautiques, le ski, les sports de montagne". Elles complètent en disant que "partant de ce massif central d'APS, s'offre enfin la liberté des contacts avec la nature, la découverte du milieu, la recherche du dépassement" (IO 59). Les activités de plein air trouvent donc une place intéressante dans le cadre de cette demi-journée mais plus limitée dans les deux heures d'EPS où elle rentre dans la gymnastique fonctionnelle à travers l'hébertisme par exemple. Elle y joue alors un rôle hygiéniste. Le plein air est ainsi pensé comme un support et un milieu naturel d'exercices à visée hygiénique. La circulaire de 1961 va conférer au plein air un tout autre enjeu, beaucoup plus sportif. Leur place est toujours modérée dans la mesure où si ces activités apparaissent clairement dans le texte, cette circulaire impose aux enseignants "une série d'activités par ordre de priorité". Les activités de plein air n'apparaissent alors qu'en troisième et sixième et dernière position au travers "l'initiation et l'entraînement aux activités de sports et de plein air" ainsi que "l'organisation de sortie de pleine nature". L'accent est davantage tourné vers les "compétitions interclasses", "nombreuses et fréquentes" qui ne laissent qu'une place limitée au plein air. Les instructions de 1967 s'inscrivent dans cette mouvance sportive. Les activités de pleine nature apparaissent dans le titre I de la programmation et participent à la finalité suivante "maîtrise du milieu".

Ex 2 (F Monnier) :

Montrons d'abord, à travers l'analyse des évaluations entre 1958 et 1984, que les APN ont une place très minoritaires dans un enseignement d'une EPSportive.

Dès sa nomination en 1958, le général De Gaulle nomme M. Herzog, alpiniste héroïque de l'Anapurna au haut commissariat à la jeunesse et au sport. Il souhaite que ce dernier intervienne pour que « la France qui brille à l'étranger par ses penseurs et ses savants brille aussi par ses sportifs » (C. De Gaulle).

Ainsi, dès 1959 et à contre-courant des IO fraîchement sorties par l'inspection générale, il rend l'EPS obligatoire au bac.

Les épreuves sont sportives à l'image des consignes d'organisation : « organisation des épreuves sportives ». La trilogie Athlétisme, Gymnastique, natation sert de référentiel pour ces épreuves cotées grâce aux tables Letessier qui « deviennent le missel des enseignants d'EPS dont le rôle est réduit à mesurer du temps et de l'espace » (JP St Martin, Histoires d'EPS, 2002).

En 1972, une circulaire stipule même que l'enseignant examinateur doit être différent de celui qui a mené les cours.

Les APN n'apparaissent donc pas dans les évaluations et ce jusqu'en 1984 où est instauré le contrôle continu en formation.

Pourtant les APN sont des AP qui peuvent être enseignées. « Elles trouveront leur place dans les demi-journées de plein air » (IO de 1959). Dans les IO du 19 octobre 1967 elles apparaissent dans « la maîtrise du milieu ».

Leur place est donc très minoritaire. En effet, les APN sont associées aux jeux de plein air et considérées « comme un aimable divertissement » (MP Poggi-Combaz, L'illusion d'une culture corporelle commune, 2002).

Ainsi, jusqu'en 1984, les évaluations et notamment celles du bac révèlent une place minoritaire des APN dans un enseignement d'une EPSportive.

Pour autant, les enjeux éducatifs des APN auraient sans doute mérité d'être pris au sérieux.

Montrons à présent que les enjeux éducatifs des APN sont importants car directement en lien avec l'évolution de la société....

## CORRECTION :

Ex 1

Notre projet sera de démontrer qu'une place grandissante est accordée aux APPN d'un point de vue institutionnel, depuis 1958, dans la mesure où elles répondent à des enjeux éducatifs qui s'orientent de plus en plus vers le développement durable et surtout la réunite de tous, garçons et filles. Les enjeux spécifiques à l'EPS confèrent à ces activités une place de premier choix actuellement.

Paradoxalement, cette réalité institutionnelle masque la place marginale réservée aux APPN dans les pratiques de terrain, et, malgré une reconnaissance d'enjeux éducatifs indéniables, leur atteinte partielle.

Ex 2

Nous défendons l'idée selon laquelle, à l'image d'une compétition permanente, les APN gravissent petit à petit les marches du classement des activités qui fondent l'enseignement de l'EPS du second degré depuis 58.

Toutefois, malgré des enjeux éducatifs importants pour la société, l'école et la discipline elle-même, elles ont du mal à s'imposer.

Ex d'UD : Laure Gergaud

Dans cette première partie, nous démontrons que de 1958 à 1978, l'institution accorde une place modérée aux activités de plein air, en vue de répondre à des enjeux hygiénistes puis sportifs. Les pratiques de terrain mettent en évidence une toute autre réalité : ainsi, leur place n'est que marginale, malgré leur utilisation à des buts hygiénistes ou sportifs.

Intro P1

Idee de l'UD

Connaissances appuyées par des références (ici IO59)

Autre référence (circ 62)

Autre référence (IO 67)

L'institution accorde ainsi une place modérée aux activités de plein air dans les programmes de la discipline. Les IO de 1959 mettent ainsi en évidence ces activités mais principalement au sein de la demi-journée de plein air. Elles stipulent en effet que "c'est au cours du plein air que seront proposés, chaque fois que ce sera possible la natation, les sports nautiques, le ski, les sports de montagne". Elles complètent en disant que "partant de ce massif central d'APS, s'offre enfin la liberté des contacts avec la nature, la découverte du milieu, la recherche du dépassement" (IO 59). Les activités de plein air trouvent donc une place intéressante dans le cadre de cette demi-journée mais plus limitée dans les deux heures d'EPS où elle rentre dans la gymnastique fonctionnelle à travers l'hilbertisme par exemple. Elle y joue alors un rôle hygiéniste. Le plein air est ainsi perçu comme un support et un milieu naturel d'exercices à visée hygiénique. La circulaire de 1962 va conférer au plein air un tout autre enjeu, beaucoup plus sportifs. Leur place est toujours modérée dans la mesure où si ces activités apparaissent clairement dans le texte, cette circulaire impose aux enseignants "une série d'activités par ordre de priorité". Les activités de plein air n'apparaissent alors qu'en troisième et sixième et dernière position au travers "l'initiation et l'entraînement aux activités de sports et de plein air" ainsi que "l'organisation de sorties de pleine nature". L'accent est davantage tourné vers les "compétitions interclasses", "nombreuses et fréquentes" qui ne laissent qu'une place limitée au plein air. Les instructions de 1967 s'inscrivent dans cette mouvance sportive. Les activités de pleine nature apparaissent dans le titre I de la programmation et participent à la finalité suivante "maîtrise du milieu".

L'idée est explicitée pour chacune des références



Montrons d'abord, à travers l'analyse des évaluations entre 1958 et 1984, que les APN ont une place très minoritaires dans un enseignement d'une EPS sportive.

Idee

Dès sa nomination en 1958, le général De Gaulle nomme M. Herzog, alpiniste héroïque de l'Annapurna au haut commissariat à la jeunesse et au sport. Il souhaite que ce dernier intervienne pour que « la France qui brille à l'étranger par ses penseurs et ses savants brille aussi par ses sportifs » (C. De Gaulle).

Contexte

Ainsi, dès 1959 et à contre-courant des IO fraîchement sorties par l'inspection générale, il rend l'EPS obligatoire au bac.

Les épreuves sont sportives à l'image des consignes d'organisation : « organisation des épreuves sportives ». La trilogie Athlétisme, Gymnastique, natation sert de référentiel pour ces épreuves cotées grâce aux tables Letessier qui « deviennent le missel des enseignants d'EPS dont le rôle est réduit à mesurer du temps et de l'espace » (JP St Martin, Histoires d'EPS, 2002).

En 1972, une circulaire stipule même que l'enseignant examinateur doit être différent de celui qui a mené les cours.

Analyseur : Evaluations

Les APN n'apparaissent donc pas dans les évaluations et ce jusqu'en 1984 où est instauré le contrôle continu en formation.

Pourtant les APN sont des AP qui peuvent être enseignées. « Elles trouveront leur place dans les demi-journées de plein air » (IO de 1959). Dans les IO du 19 octobre 1967 elles apparaissent dans « la maîtrise du milieu ».

Leur place est donc très minoritaire. En effet, les APN sont associées aux jeux de plein air et considérées « comme un aimable divertissement » (MP Poggi-Combaz, L'illusion d'une culture corporelle commune, 2002).

Ainsi, jusqu'en 1984, les évaluations et notamment celles du bac révèlent une place minoritaire des APN dans un enseignement d'une EPS sportive.

Pour autant, les enjeux éducatifs des APN auraient sans doutes mérités d'être pris au sérieux.

Suite de la démonstration (cf sujet)

Montrons à présent que les enjeux éducatifs des APN sont importants car directement en lien avec l'évolution de la société....

Pour conclure, il nous était demandé d'analyser et d'apprécier la place et les enjeux éducatifs des APPN dans l'enseignement de l'EPS du second degré depuis 1958.

Pour cela, nous avons montré dans un premier temps que de 1958 à 1978, l'institution accorde une place modérée aux activités de plein air en vue de répondre à des enjeux hygiénistes puis sportifs, les pratiques de terrain mettent en caergue une place marginale, malgré une utilisation à ces fins éducatives.

Puis, nous avons mis en évidence une volonté d'ouverture aux APPN de la part de l'institution qui leur accorde une place importante de 1978 à 2000, en vue d'atteindre des objectifs culturels, d'éducation aux loisirs, de sécurité et d'égalité des chances. Paradoxalement, cette place grandissante n'a aucune incidence sur les pratiques. Si elles s'adaptent à ces nouveaux enjeux, leur place demeure limitée.

Enfin, nous avons démontré que, depuis 2000, l'enjeu d'égalité des chances et de réussite de tous, en particulier des filles et des garçons, ainsi que l'enjeu de développement durable dans une moindre mesure, attribuent aux sports de nature une place de premier choix d'un point de vue institutionnel. Pourtant, force est de constater que leur place reste insuffisante pour espérer une réussite de tous et opérer une réelle éducation au développement durable.

La place des APPN a donc été croissante de 1958 à nos jours. L'institution lui accorde une place de premier choix aujourd'hui dans les programmes mais également les textes certificatifs qui sont plus efficaces pour faire évoluer les mœurs, dans la mesure où elles s'avèrent être un moyen parmi d'autres d'atteindre l'égalité des chances et de réussite entre garçons et filles. Cet enjeu éducatif est majeur dans la mesure où il est spécifique à l'EPS quant aux inégalités de résultats entre garçons et filles et s'inscrit également comme enjeu de système éducatif en général. Paradoxalement, les pratiques tardent à suivre l'évolution institutionnelle. La place accordée aux APPN reste modérée et l'EPS n'atteint que partiellement les enjeux éducatifs sous-jacents et spécifiques à ces pratiques comme le développement durable et la réussite de tous.

